MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SAVOIR ROULER
à vélo

FF vélo

Le vélo est une activité éco-durable et de liberté pour tous. Sa pratique associe les efforts physiques, les aspects intellectuels et culturels.

Le vélo est un facteur d'intégration, de santé et de cohésion sociale.

La Fédération est au coeur du développement de la randonnée à vélo avec la gestion de la pratique du loisir et du tourisme à vélo route et VTT.

Dans le cadre de sa délégation par l'État, elle est chargée de mettre en place toutes les actions nécessaires pour privilégier la pratique du vélo pour tous, en toute sécurité, dans le respect des autres usagers et de l'environnement, et de développer l'activité touristique à vélo au cours de divers événements.

Elle propose un large éventail d'activités à l'exception de la compétition.

Forte de plus de 120 000 adhérents et de 3 000 clubs, elle est reconnue d'utilité publique et délégataire par l'État pour " l'activité cyclotourisme ". Elle bénéficie également de l'habilitation tourisme pour tous les séjours et voyages qu'elle propose.

NOS OBJECTIFS

- Encourager la pratique du vélo, accessible à tous sous toutes ses formes : vélo de route, VTT ou vélo à assistance électrique.
- Former les éducateurs, dirigeants et moniteurs.
- Agir pour une pratique du vélo en toute sécurité sur l'ensemble du territoire français.
- Représenter et défendre les intérêts des cyclistes auprès des pouvoirs publics.
- Développer des infrastructures de qualité en accompagnant les territoires afin de proposer des itinéraires touristiques.
- Promouvoir les bienfaits du vélo sur la santé. Faciliter une pratique en famille.
- Renseigner les pratiquants sur les actualités, événements, itinéraires touristiques avec le magazine web ***cyclotourisme-mag.com***, le site ***veloenfrance.fr*** et la revue mensuelle ***Cyclotourisme***.

Le ***SAVOIR ROULER À VÉLO*** conforte les actions visant à atteindre l'autonomie à vélo, mises en place depuis de nombreuses années au sein des Écoles françaises de velo. Ce dispositif officialise un programme d'acquisition de compétences indispensables à l'enfant pour s'épanouir à vélo en toute sécurité.

LE VÉLO
POUR ÉDUQUER

UNE ACTION PÉDAGOGIQUE POUR L'AUTONOMIE DES JEUNES

La pratique du vélo par les enfants est un enjeu d'avenir pour la mobilité. L'éducation au vélo fera des citoyens autonomes.

Notre objectif est donc de rendre l'enfant acteur de sa propre sécurité et de celle des autres :

- connaissance des règles de déplacement individuel et en groupe, du Code de la route,
- prise d'informations, adaptation aux situations rencontrées,
- habiletés motrices spécifiques pour la maîtrise du vélo,
- attitude citoyenne : respect des autres usagers, de la nature...
- autonomie dans la lecture de carte et savoir s'orienter sans assistance.

NOS OBJECTIFS

AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

- Nos structures (clubs, comités départementaux et régionaux), peuvent **participer et aider à la mise en place de projets pédagogiques liés à l'activité du vélo** notamment le ***SAVOIR ROULER À VÉLO***.
- Nous proposons des formations " Intervenants *Savoir rouler à vélo* " pour les éducateurs et animateurs de collectivité.
- ***Le cyclotourisme à l'école*** est un outil pédagogique indispensable pour permettre la mise en place d'actions envers le jeune public. Ce document, réalisé en partenariat avec l'USEP, comprend 24 séquences réparties sur deux niveaux de pratique. Les fiches annexes optimisent les différents thèmes abordés : matériel et technologie, sécurité, environnement, règles sociales, randonnée, etc.

AUPRÈS DU JEUNE PUBLIC

- La mise en place du ***Brevet d'éducation routière***, permet de le sensibiliser à l'usage du vélo au quotidien, dans le respect et la connaissance de la route et de son Code.
- Les Écoles françaises de vélo, dans le cadre de nos clubs, permettent la formation à l'autonomie des jeunes, encadrés par des formateurs diplômés.

AUPRÈS DES CLUBS

- La Fédération a édité un guide de recommandations à l'attention de ses clubs pour la mise en place des activités périscolaires.

LE *SAVOIR ROULER* C'EST QUOI ?

Pionnière dans le domaine de la sécurité à vélo, la Fédération française de cyclotourisme mène depuis de nombreuses années une politique volontaire d'éducation au vélo au travers du programme ***Cyclotourisme à l'école : un outil d'éducation citoyenne***. Dans la continuité des travaux engagés, la Fédération s'est associée à différents opérateurs dans la mise en œuvre du programme interministériel ***SAVOIR ROULER À VÉLO***.

Ce programme permet aux enfants de 6 à 11 ans de découvrir la pratique du vélo en toute sécurité de l'apprentissage à l'autonomie.

Il s'agit d'un socle commun d'apprentissage qui se décompose en trois modules pour un volume horaire global minimum de dix heures, nécessaires à l'acquisition des compétences. La répartition est à l'appréciation des différents intervenants en fonction des groupes et de la progression des enfants. Les volumes horaires associés à chaque module sont donnés à titre indicatif.

POUR PRATIQUER LE VÉLO EN TOUTE SÉCURITÉ

Ce dispositif est inscrit dans le Plan vélo du comité interministériel à la sécurité routière : ***Accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité***.

" *Pour les enfants, généraliser le* ***Savoir rouler*** *qui existe déjà dans certaines académies et qui viendrait s'ajouter aux autres savoirs fondamentaux que les élèves doivent maitriser à l'entrée en 6e à l'image du* ***Savoir lire***, ***Savoir écrire*** *et* ***Savoir nager*** ".

Le ***SAVOIR ROULER*** ne se limite pas à apprendre une succession de gestes ou d'habiletés, il doit permettre l'enchaînement de difficultés particulières dans des situations réelles de circulation. L'apprentissage du vélo trouvera ainsi une place à part entière dans le continuum des programmes de sécurité routière dispensés au sein de l'école primaire avec la délivrance de l'***Attestation de première éducation routière*** (APER) afin que les jeunes puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

POUR ENCOURAGER LA MOBILITÉ ACTIVE DES ENFANTS

À l'école, il s'intègre parfaitement aux activités scolaires et périscolaires. Au sein des clubs de la Fédération française de cyclotourisme, il fait déjà partie des activités à proposer aux enfants licenciés ou non.

La généralisation du programme doit permettre aux jeunes rentrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité et de développement durable.

Il contribue ainsi à protéger nos enfants de la sédentarité, du manque d'activité, et ainsi à préserver leur santé. Ce dispositif accompagne le changement de mode de vie, avec un développement accru de l'usage des modes actifs dans les déplacements quotidiens. L'objectif est de favoriser l'émergence d'une " culture vélo " chez les futurs adultes.

MODULE 1
SAVOIR PÉDALER

Maîtriser les fondamentaux du vélo (2 à 5 heures en fonction du niveau observé des enfants).

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

Ce premier temps d'apprentissage permet à l'intervenant d'aborder les fondamentaux techniques de l'activité vélo en milieu fermé. Par exemple, mettre son casque et le régler, identifier les éléments de sécurité du vélo (éclairage, freins, catadioptres, sonnette), vérifier le bon fonctionnement du vélo, ou encore piloter son vélo (démarrer, ralentir, freiner...).

MODULE 2
SAVOIR CIRCULER

Découvrir la mobilité en milieu sécurisé (3 heures).

Ce deuxième temps d'apprentissage a pour objectif de transmettre les compétences liées à la sécurité routière en milieu fermé.

Il s'agit de connaître les règles de la mobilité à vélo, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux routiers. L'enfant apprendra ainsi à identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos, à circuler en respectant le Code de la route et reconnaître les principaux panneaux de signalisation, à tenir compte des autres cyclistes et des piétons et communiquer (ses changements de direction par exemple).

MODULE 3
SAVOIR ROULER À VÉLO

Se déplacer en situation réelle (2 à 5 heures en fonction du temps passé sur le module 1).

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique. Ce module finalise l'apprentissage du ***SAVOIR ROULER.***

L'enfant sera alors capable d'identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos, de circuler en respectant le Code de la route, de se déplacer en tenant compte des autres usagers de l'espace public et de la route (piétons, cyclistes, automobilistes, motards, transports en commun...), de rouler à droite sur la voie publique, de rouler en groupe, de prendre sa place sur la chaussée, notamment dans les giratoires, et dans toutes les intersections.

LA FÉDÉRATION VOUS ACCOMPAGNE

ENCADREMENT

Les moniteurs de la Fédération française de cyclotourisme sont formés pour mettre en place ce programme. Leur intervention est possible dans le cadre scolaire, périscolaire, dans les centres de loisirs et de vacances, durant les séjours ou accueils collectifs pour mineurs. Ils pourront également adapter le programme dans le cadre d'événements locaux ou des activités associatives régulières.

PROMOTION DE VOTRE TERRITOIRE

La mise en place du ***SAVOIR ROULER À VÉLO*** est un atout supplémentaire pour la collectivité, ce dispositif contribuant à développer l'usage du vélo et la mobilité dans le territoire. Le label ***Territoire vélo***, qui valorise la mise en place d'une politique vélo, intègre ce dispositif dans le cadre des services proposés.Afin d'accompagner les collectivités, l'équipe technique nationale propose une formation spécifique dédiée aux éducateurs sportifs. Des conditions particulières sont proposées aux collectivités labellisées Territoire Vélo.

VOTRE CONTACT

La Direction technique nationale, les structures locales et les clubs de cyclotourisme sont à disposition pour travailler sur la mise en place du ***SAVOIR ROULER À VÉLO*** dans les collectivités.

Nous vous invitons à prendre contact avec le siège fédéral :

Commission Jeunes - Delphine Deker

01 56 20 88 88 - jeunes@ffvelo.fr

« L'OBJECTIF EST QUE CHAQUE ENFANT PUISSE ÊTRE AUTONOME DANS SES DÉPLACEMENTS À VÉLO. »

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 56 20 88 88
info@ffvelo.fr - www.ffvelo.fr